

# **PV Assemblée Générale de l'Association Vaudoise de Physiothérapie, 15 mars 2018**

## **Souhaits de bienvenue et introduction de la soirée**

M. Thierry Smets ouvre l'AG et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

## **Election des scrutateurs, décompte et définition de la majorité**

Sont élus scrutateurs : Nicolas Bolletta, Antoine Monvert

Le président les invite à compter les nombres présents, 59 et 48 soit un total de 107 personnes. La majorité est à 54 membres.

Ajout de deux points à l'OJ : statuts et élection des vérificateurs des comptes.

**Au vote : l'OJ tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

## **PARTIE COMMUNICATION**

### **1. Rapport de la présidence (M. Thierry Smets)**

Le nombre de membres a augmenté, ce qui induit plus de travail. Nous sommes en train de chercher des solutions pour améliorer notre fonctionnement. A savoir que plus nous sommes nombreux au sein de l'association, plus notre poids est important auprès des interlocuteurs.

#### ***Advisor***

Advisor sont des courtiers en assurance. Ils travaillent avec différents groupes d'assurance. Le but est de fournir aux membres de physiovaud des conditions d'assurance plus favorables. Leur offre comprend les assurances élémentaires en lien avec la gestion d'un cabinet. Le comité de physiovaud a comparé des données de cabinets de tailles différentes et pour chaque situation leur offre était la plus avantageuse. Les membres ont accès à un service supplémentaire. Physiovaud n'en tire aucun bénéfice. Le lien suivant permet d'accéder à leur site : <https://vd.physioswiss.ch/fr/services/advisor-swiss-insurance>

#### ***Normes architecturales et hygiène***

Les cabinets de physiothérapie sont considérés selon la loi comme des structures de soins et sont donc des lieux publics. En cas de transformation, reprise ou ouverture de nouveaux cabinets, il est nécessaire de faire appel à physiovaud de manière à recevoir les recommandations nécessaires. Ces directives contiennent des indications relatives aux lignes directrices architecturales par rapport à l'accueil des patients, à l'entretien, à l'hygiène et à la gestion des collaborateurs. Des démarches ont été entreprises pour faire en sorte que ces recommandations soient adaptées et acceptables pour les cabinets de physiothérapie.

#### ***Santé publique***

M. Thierry Smets a eu plusieurs contacts avec le Service de santé publique (SSP) concernant plusieurs préoccupations.

- La notion d'organisation de physiothérapie a été intégrée dans la loi LSP depuis peu. Pour les organisations qui ont des sites sur plusieurs cantons, il faut une affiliation au niveau de physioswiss et une affiliation auprès de chaque canton.
- Sanitas refusait de payer les traitements de patients en EMS. Ils mélangeaient l'article 5 de l'OPAS de physiothérapie et les prestations en soins (art. 7). Nous avons pris contact auprès de Sanitas et auprès de la Santé publique en coordination avec Genève qui a aussi été confronté à cette problématique. Depuis, nous n'avons eu aucun nouveau signalement.

- Nous vous encourageons à informer le secrétariat des dysfonctionnements rencontrés de manière à ce que nous soyons informés des problématiques avec les assureurs.
- Assura demande le GLN du médecin. Cette information n'est pas obligatoire, elle n'est à compléter que si elle est connue. Si vous avez de tels cas chez Assura, pour le moment, il faut les laisser en standby. Nous sommes en train d'identifier l'étendue de la problématique. Nous vous tiendrons informés de la suite à donner.
- Avec l'Etat nous avons aussi abordé la question de l'accès en première ligne pour les physiothérapeutes hors assurance obligatoire des soins. Actuellement, ce n'est pas possible. Le but serait d'obtenir une situation équivalente à celle des autres cantons.

### **Publicité**

Dans le nouvel article 82 Publicité de la LSP, le département, sur proposition de l'association, détermine ce qui est acceptable. Un groupe de travail au sein du comité est en train de définir les pratiques acceptables du point de vue de la physiothérapie. La multiplication des réseaux sociaux et des médias électroniques rend cette tâche difficile. Cette réflexion pour mieux cadrer la publicité aura aussi un impact sur le code de déontologie. Des informations ont déjà été communiquées sur ces aspects au responsable du SSP. Nous espérons pouvoir vous présenter un projet en 2019, sachant que celui-ci devra aussi être soumis au SSP.

### **SVM**

Nous avons rencontré les médecins par rapport à la problématique avec Sanitas et nous les avons informés de la démarche engagée au niveau de la Santé publique.

Nous avons aussi discuté de la nouvelle structure et de son impact. Il leur a été demandé d'être attentif à la manière de rédiger la prescription médicale.

Plusieurs médecins présents ont rapporté souhaiter recevoir un rapport relatif aux patients traités en EMS, d'autres ont rapporté que pour eux ce n'était pas forcément nécessaire. A chacun de voir la sensibilité des médecins avec lesquels il travaille. Les physiothérapeutes sont considérés comme des partenaires efficaces et fiables.

### **Structure 2018**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, cette structure tarifaire nous a été imposée par le Conseil fédéral. Nous ne pouvons pas la changer. Nous avons pu intervenir au niveau du projet en modifiant la demande d'introduire la limite de temps.

Les questions suivantes reviennent souvent auprès du secrétariat :

- Le libellé 7311 a changé en notre faveur. La jurisprudence de 2010 ne s'applique plus à cette définition. Les tableaux cliniques sont précisés. La position 7312 a disparu. Il est possible d'utiliser les fonctions décrites (troubles mémoire, cognition, etc) pour les patients psychiatriques et les personnes atteintes de démence.

- L'ensemble des régions du corps sont décrites dans le FAQ de physioswiss.

- Il est possible de facturer le matériel de traitement. Par contre, la LIMA ne peut plus être utilisée. Il faut facturer le prix d'achat du matériel et les frais de port.

*Question : est-ce que je peux facturer le matériel par séance ou par rouleau ?*

Réponse : Il y a deux manières de pratiquer : à chaque séance ou le matériel pour le traitement. L'important est d'être le plus correct possible. Il n'est pas possible de vendre du matériel. C'est du matériel de traitement, il doit être utilisé au cabinet.

- Pour une prescription à cheval sur 2017-2018, il faut rédiger deux factures distinctes.

*Question : est-ce qu'il y a déjà des retours pour des problématiques en lien avec le 7311 ?*

Réponse : Il n'y a actuellement pas eu de retour.

*Question : Au niveau du temps de traitement, est-ce qu'il a été déterminé ?*

Réponse : Il n'y a aucun lien au temps. Si les indications sont remplies, il est possible de facturer une séance en 7311. Cette situation n'est pas satisfaisante car elle pourrait

engendrer une augmentation des coûts de la santé. C'est une question de bon sens et de crédibilité. En cas de nouvelle fixation par le Conseil fédéral, cette position pourrait être supprimée en cas d'explosion des coûts. Cette situation pourrait être dommageable pour les physiothérapeutes. Si on peut la conserver telle que définie dans notre structure, ce serait très bien, d'où l'importance d'en faire bon usage.

Suzanne Blanc recommande, lorsque les pathologies sont claires et même si le temps est moins important, de facturer la position 7311 pour des raisons de crédibilité. Si, par contre, le patient, pour un cas neurologique, est resté uniquement 20 minutes, il est très discutable d'utiliser cette position et ce serait difficilement défendable en commission paritaire en cas de contestation.

## **2. Skyphysio (M. Frédéric Paulian)**

Le concept junior est un concept fédéral qui permet la promotion de l'association auprès des étudiants. Nous allons créer dans le cadre de ce concept un événement au WCPT. Nous avons créé un pack cadeau pour les étudiants. Nous organisons aussi une journée de formation en partenariat avec les associations de Genève et du Valais.

Mme Katy Ponthenier et M. Benoît Pinazza, représentants du comité de skyphysio, présentent les buts de leur association. Leur comité est composé de 9 membres qui assument des responsabilités différentes. En 2018, skyphysio organise des activités de formation (taping, etc) et participe à des événements tels que la Kerzerslauf, les 20 km de Lausanne, le marathon de Genève, Morat-Fribourg, le trail des Diablerets ou encore l'Estivale d'Estavayer.

Sur chaque manifestation, ils ont besoin de physiothérapeutes diplômés. Chacun peut prendre contact par le biais du site <http://skyphysio.ch/>. Il invite aussi les membres intéressés à s'inscrire sur la liste. Elle remercie les sponsors qui les soutiennent pour les manifestations, dont physiovaud.

## **3. Conseil de déontologie – Election (Mme Geneviève Zurbriggen)**

Le Conseil de déontologie est composé de Geneviève Zurbriggen, Claude Hermann, Thierry Smets et Mary Nixon. Mary Nixon a donné sa démission en tant que suppléante. En 2017, le conseil a reçu 3 demandes d'information. Elle remercie les membres pour leur professionnalisme au vu de l'absence de plainte reçue.

Mme Geneviève Zurbriggen est arrivée au terme de son mandat. M. Thierry Smets la remercie pour la qualité de son travail durant ces nombreuses années.

M. Thierry Smets informe l'assemblée qu'il a déjà pris des contacts de manière à assurer une relève et demande si une personne souhaite se présenter à la présidence du Conseil de déontologie.

Mme Maité Ferran se présente pour le mandat de la présidence de la commission de déontologie.

**Au vote : c'est à l'unanimité moins une abstention que Mme Maité Ferran est élue.**

M. Thierry Smets informe que le membre suppléant est la personne qui participe à la commission si une personne ne peut y prendre part. Il invite les personnes intéressées à s'adresser à lui ou au secrétariat. A contrario de la présidence, la personne est désignée par cooptation.

## **4. Communication (Mmes Myriam Cuanillon et Sophie Acker)**

Fin 2017, le comité a rencontré deux agences de communication et a engagé Mme Christine Theumann-Monnier, de l'entreprise Relatif. Elle a été engagée par mandat avec pour but de :

- disposer d'une ligne de communication claire qui la rend reconnaissable auprès de ses parties prenantes ;
- faire connaître les prestations de physiovaud ;

- posséder des outils de communication qui mettent en valeur la profession de physiothérapeute auprès des décideurs politiques.

Nous amorçons la première phase de ce processus. Nous allons analyser nos points forts et nos points faibles, définir nos objectifs et la meilleure manière de les atteindre. Vous serez sollicités dans l'avenir par le biais d'un questionnaire et nous vous remercions d'ores et déjà de votre participation. Nous envisageons de mettre en œuvre des mesures concrètes d'amélioration.

En 2017, nous avons envoyé à tous les établissements sanitaires du canton de Vaud le programme de formation accompagné d'une lettre, ainsi qu'une carte de vœux à chaque membre de l'association. De plus, toutes les formations sont en ligne sur le nouveau site.

## **5. Délégués – Election (M. Steve Van Cleemput)**

Nous avons participé à la journée des délégués et à la journée annuelle. Nous avons aussi la possibilité de participer aux comités. A l'AD, nous avons réélu les membres du comité central, une personne a démissionné et une personne n'a pas été réélue. Aline Descloux et Daniel Aregger, candidats, ont, tous les deux, été élus.

Les délégués sont le lien entre les membres de physiovaud et physioswiss. Chacun peut leur relayer des propositions. Sont délégués : Jérémy Allaz, Patrick Huguenin, Antoine Monvert et Steve Van Cleemput.

Elu depuis 2015, M. Steve Van Cleemput se représente pour 3 ans si aucun candidat ne souhaite reprendre sa place.

**Au vote : c'est à l'unanimité moins une abstention que M. Steve Van Cleemput est élu.**

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 5 mai à Olten.

## **6. Formation continue (Mme Maximina Terreaux)**

La commission de la formation continue est composée d'Aline Favre, Jérémy Kohler, Jonathan Glardon, Karin Dobjanschi, Marie-Jo Waeber et Maximina Terreaux. Mme Maximina Terreaux annonce les démissions de la commission de Jonathan Glardon à ce jour, et celle d'Aline Favre pour la fin de l'année. Elle remercie chaleureusement Jonathan Glardon pour son travail au sein de la commission.

Elle explique le rôle des membres de la commission et ses objectifs principaux : la création du programme de cours, l'élaboration du programme de la journée Scientifique et l'ouverture des cours. En 2017, 19 formations ont été réalisées, une conférence a été organisée avec Toby Hall. La prochaine journée scientifique aura lieu le 25 septembre 2018 au CHUV. La commission est aussi friande d'idées pour 2019. Elle remercie aussi Agathe Jost pour la coordination des parties prenantes.

M. Thierry Smets remercie les membres pour le travail effectué. Il relève que certains cours sont annulés faute d'inscriptions et d'autres sont dédoublés.

Mme Terreaux invite les membres intéressés à rejoindre la commission à se faire connaître auprès d'elle ou du secrétariat.

## **7. Site internet (M. Frédéric Paulian)**

Nouveau site internet depuis 2017 dans le cadre du site de physioswiss. Avec votre code, vous pouvez accéder à des contenus spécifiques en tant que membre. Vous pouvez aussi régulièrement mettre à jour vos données personnelles. Celles-ci permettent d'améliorer votre visibilité auprès des patients et des médecins. Or 140 membres vaudois ne se sont jamais connectés et 298 ne se sont pas connectés depuis juin 2017.

Des mots-clés ciblés permettent de faire apparaître votre nom lors d'une recherche. L'onglet connexion vous permet de réinitialiser votre mot de passe. Si vous ne pouvez pas vous connecter, il faut vous adresser à physioswiss.

Nous travaillons pour des améliorations futures comme l'inscription en ligne pour la formation continue. Si vous constatez des bugs, n'hésitez pas à nous en faire part.

## **8. Soins palliatifs (Mme Sylvie Krattinger)**

Compte tenu des enjeux démographiques, la sensibilisation des physiothérapeutes dans ce domaine est primordiale.

En 2017-2018, physiovaud a organisé avec palliative vaud une troisième volée de formation de base en soins palliatifs. physiovaud a aussi présenté le concept de formation, en partenariat avec palliative vaud et l'Etat de Vaud, au 4<sup>ème</sup> Congrès francophone des soins palliatifs à Genève du 16 au 18 novembre 2017. physiovaud est en réflexion pour déterminer les modalités des prochaines formations : poursuivre avec une formation spécifique pour les physiothérapeutes ou s'inscrire dans un programme de formation interdisciplinaire.

## **PARTIE ADMINISTRATIVE**

### **1. Procès-verbal du 23 mars 2017**

La parole n'est pas demandée.

**Au vote : le procès-verbal est adopté à une large majorité et 8 abstentions.**

### **2. Etat des membres**

Thierry Smets souhaite la bienvenue aux nouveaux membres, très nombreux.

L'association compte 596 membres dont 462 indépendants, 99 salariés, 25 organisations de physiothérapie, 4 juniors et 6 membres passifs.

### **3. Election au comité (M. Thierry Smets)**

Mmes Sophie Acker et Myriam Cuanillon se représentent au comité.

**Au vote : Mme Sophie Acker est élue à l'unanimité moins une abstention.**

**Au vote : Mme Myriam Cuanillon est élue à l'unanimité moins une abstention.**

Le mandat de Maximina Terreaux sera remis au vote en 2019. Pour Thierry Smets, Sylvie Krattinger et Frédéric Paulian ce sera en 2020, et pour les membres fraîchement réélus en 2021.

### **4. Modification des statuts (M. Thierry Smets)**

L'organisation en soi n'a pas de droit de vote. Le droit de vote est uniquement pour les membres actifs. L'assemblée générale est ouverte aux membres actifs. Lorsque l'intérêt de l'association le demande, le comité peut inviter des non-membres à y assister. Cette modification des statuts n'est valable que si 2/3 des membres la soutiennent.

**Au vote : c'est à l'unanimité que la modification des statuts est adoptée.**

### **5. Rapport de la trésorière (Mme Sylvie Krattinger)**

#### ***Bilan 2017***

Le bilan et les résultats sont disponibles sur le site internet.

Le résultat 2017 présente un excédent de recettes de **Fr. 53'650,22** alors que le budget prévoyait une perte de Fr.2'445,25.

Le total des produits s'élève à Fr. **314'432,25** dont environ Fr. 148'00.00 provenant des cotisations, Fr. 118'000.- de la formation continue et Fr. 38'000.- de la journée scientifique.

Les charges s'élèvent à Fr. **260'782,03** dont environ Fr. 95'000.- pour la formation continue, Fr. 53'000.- pour les indemnités et Fr. 20'000.- pour la journée scientifique.

Notre capital de Fr. **243'932,60** au 1<sup>er</sup> janvier 2018, couvre plus d'une année de cotisations.

#### ***Résultat 2017***

Ce résultat bien meilleur qu'escompté s'explique par une très belle participation à la journée scientifique de physiothérapie qui est bénéficiaire d'environ Fr. 20'000.- et une excellente participation à la formation qui nous a rapporté environ Fr. 23'000.-. Pour la formation, ce résultat est à relativiser car une des formations est organisée sur les années 2017 et 2018.

Au niveau des charges, nous avons présenté deux situations devant les tribunaux et physiovaud a été représenté au 4<sup>ème</sup> Congrès international francophone de soins palliatifs à Genève. Nous avons aussi réduit nos charges fixes de téléphone.

Au niveau du concept junior, nous avons payé une taxe à physioswiss de 2 francs par membre pour des actions de recrutement pour les juniors pour un total de 1090 francs. En contrepartie, nous avons bénéficié d'une subvention pour les activités avec Skyphysio qui couvre l'ensemble de la manifestation physio-sport 2017 organisée par physiovaud, physiogenève et physiovalais.

L'implantation du nouveau site a pris plus de temps que planifié et les investissements prévus pour acquérir des modules complémentaires n'ont pas été engagés. Nous avons initié le projet d'amélioration de notre communication. Ces charges figureront au budget 2018 et aux suivants.

### **Questions de l'assemblée**

L'assemblée n'a pas de question.

### **Rapport des vérificateurs des comptes**

La comptabilité a été vérifiée par sondage le 7 mars 2018 par Mme Karin Dobjanschi et M. Jean-Claude Morard. Les vérificateurs font état de la bonne tenue des comptes et proposent d'adopter les comptes 2017 et de donner décharge au comité.

## **6. Adoption des comptes et décharge au comité**

**Au vote : Les comptes sont adoptés à l'unanimité moins une abstention et le comité est déchargé.**

## **7. Budget 2018 et cotisations 2019**

Le budget 2018 présente un excédent de recettes de Fr. 4'165,35 pour un total de charges de Fr. 300'879,65.

Le budget 2018 est quasi superposable aux comptes 2017 :

- Au niveau des cotisations, on envisage une poursuite de l'augmentation du nombre de membres.
- Les revenus considérés pour la formation continue et pour la journée scientifique peuvent être décrits comme prudents.
- Notre association a aussi pour projet d'améliorer sa stratégie de communication et a budgétisé un montant de Fr. 25'000.-.
- L'accent est à nouveau mis sur la défense des positions tarifaires. Un montant de Fr. 5'000.- a été budgétisé au poste frais juridiques et négociations.
- physiovaud pourrait aussi acheter deux à trois modules pour compléter son site internet.
- Les membres du comité seront encouragés à se former au niveau du management. Le budget de physiovaud prévoit de ce fait un montant de Fr. 2'000.-.

### **Questions de l'assemblée :**

*Question : Est-ce que nous gardons toujours la somme en réserve ?*

Réponse : l'association en train de grandir et le comité de physiovaud est en train de réfléchir à modifier son fonctionnement, soit par l'engagement de personnel et/ou l'acquisition de logiciels. Suite au travail relatif à la communication, une partie de ce montant va servir à adapter notre manière de fonctionner.

M. Thierry Smets précise que nous devons aussi couvrir une année de cotisations pour la sécurité de l'association. Si nous devons utiliser de l'argent pour augmenter le temps du secrétariat ou pour des modules informatiques, nous devons conserver cet argent pour le moment.

**Au vote : le budget est accepté à l'unanimité moins 1 avis contraire.**

### **Cotisations**

Pour les cotisations de 2019, le comité propose que les montant des cotisations restent inchangés.

**Au vote : le montant des cotisations est accepté à une large majorité, 1 avis contraire et 4 abstentions.**

### **8. Election des vérificateurs des comptes**

Cette année, Mme Karin Dobjanschi et M. Jean-Claude Morard, vérificateurs en 2017 et 2018 quittent leur fonction. M. Peter Timmers et Mme Valérie Zoll, actuellement suppléants deviennent vérificateurs et nous recherchons deux membres suppléants :

Désignation des suppléants :

- M. Damien Currat
- M. Marc Vanuytrecht

*Proposition de ne pas avoir les 2 vérificateurs qui partent la même année.*

Réponse : une proposition de modification des statuts sera faite dans ce sens en 2019.

**Au vote : les suppléants sont élus à l'unanimité.**

9. Suivi de la demande au tribunal cantonal concernant une facture de drainage lymphatique: Suzanne Blanc s'exprime sur les frais du tribunal. La SUVA a décidé de rembourser la physiothérapeute avant de passer devant le tribunal. Donc pour eux le cas devenait sans objet. physiovaud a maintenu sa demande que le frais d'avocat et de justice soient attribués à la Suva. Le tribunal ne nous a pas suivi. physiovaud renonce à faire appel.

Mme Krattinger remercie physioswiss qui contribue fortement au financement de ces cas.

## **ACTIVITES NATIONALES (Roland Paillex)**

### **Projets stratégiques de physioswiss**

Accès direct : Roland Paillex, Barbara Laube et Pia Fankhauser. Actuellement, ce projet est bloqué. Le conseil fédéral refuse tout accès direct aux professionnels des soins. Notre travail est de faire pression sur les politiciens pour parler sur des réalités et par sur des idées reçues. L'objectif est d'obtenir l'accès direct pour 2020. Nous allons profiter de l'organisation du WCPT pour mettre en avant ce thème, avec le soutien de l'association des patients.

La Gestion du savoir : Pia Fankhauser, Roland Paillex, Aline Descloux et Daniel Aregger. L'objectif est de mettre à disposition un ensemble de moyens de gestion des savoirs (résultats de recherche, cercle de qualité).

Garantie de la qualité : Mirjam Stauffer et Pia Fankhauser.

Les rôles élargis : Mirjam Stauffer et Barbara Laube ; l'accès direct est un premier pas pour obtenir un rôle élargi.

Les thèmes de recherche prioritaires sont l'accès direct et la gestion des coûts de la physiothérapie.

### **Concept qualité de physioswiss**

Le concept est ancré dans la loi. Nous préférons un produit proposé par nous plutôt qu'un concept qui nous serait imposé. Nous souhaiterions pouvoir valoriser la formation continue tout au long de la vie. Ce projet est à l'essai sur 2 ans pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les physiothérapeutes intéressés par le projet pilote pourront prochainement faire des démarches. physioswiss communiquera prochainement sur ce sujet.

Les domaines évalués sont l'hygiène, l'infrastructure, le matériel d'équipement, la gestion des risques, la gestion des erreurs et des plaintes, le dossier patient et la protection des données. La mesure des résultats se fera par le biais du GAS. 6 jours de formation continue, calculés sur la base d'une moyenne relative aux trois dernières années, seront requis.

## **WCPT**

Mmes Noémie Clivaz et Célia Paquier sont membres du comité d'organisation du Congrès, composé de quatre vaudois, de genevois et zurichois. Chaque membre de physioswiss est membre de la WCPT. A Genève, 5'000 physiothérapeutes sont attendus. Le dernier congrès a eu lieu en 2017 à Cape Town. Il y a eu plus de 176 sessions et des visites d'établissements.

Les dates importantes à retenir :

- Mai – septembre 2018 : soumission des abstracts
- Juillet 2018 : ouverture des inscriptions

Les rôles qui peuvent être assumés par les membres de physioswiss : participant-délégué, expert de son domaine, chercheur, modérateur, bénévole, liens pour d'autres réseaux professionnels.

physioswiss fêtera ses 100 ans le samedi 11 mai 2019 durant le Congrès.

## **Divers et propositions individuelles**

En absence de divers, l'assemblée est clôturée à 21h30.

M. Thierry Smets remercie l'assemblée pour sa présence.